



Aliette® GREEN

FONGICIDE

- ✓ Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- ✓ Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

Action systémique

10 x 1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



Aliette® GREEN

FONGICIDE

- ✓ Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- ✓ Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

Action systémique

10 x 1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

ARTICLE 79440405



ATTENTION

ALLETTE® GREEN
AMM N° 2120171

Contient : 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium
Déteur d'AMM :
BAYER S.A.S. (69)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet :
www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

ALLETTE GREEN - 10 x 1 kg - FR - FR79990243H

Bayer SAS

Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE
© Marque déposée Bayer.

Bayer Service **infos** Espaces Verts
0 800 008 401 Service & appel gratuits

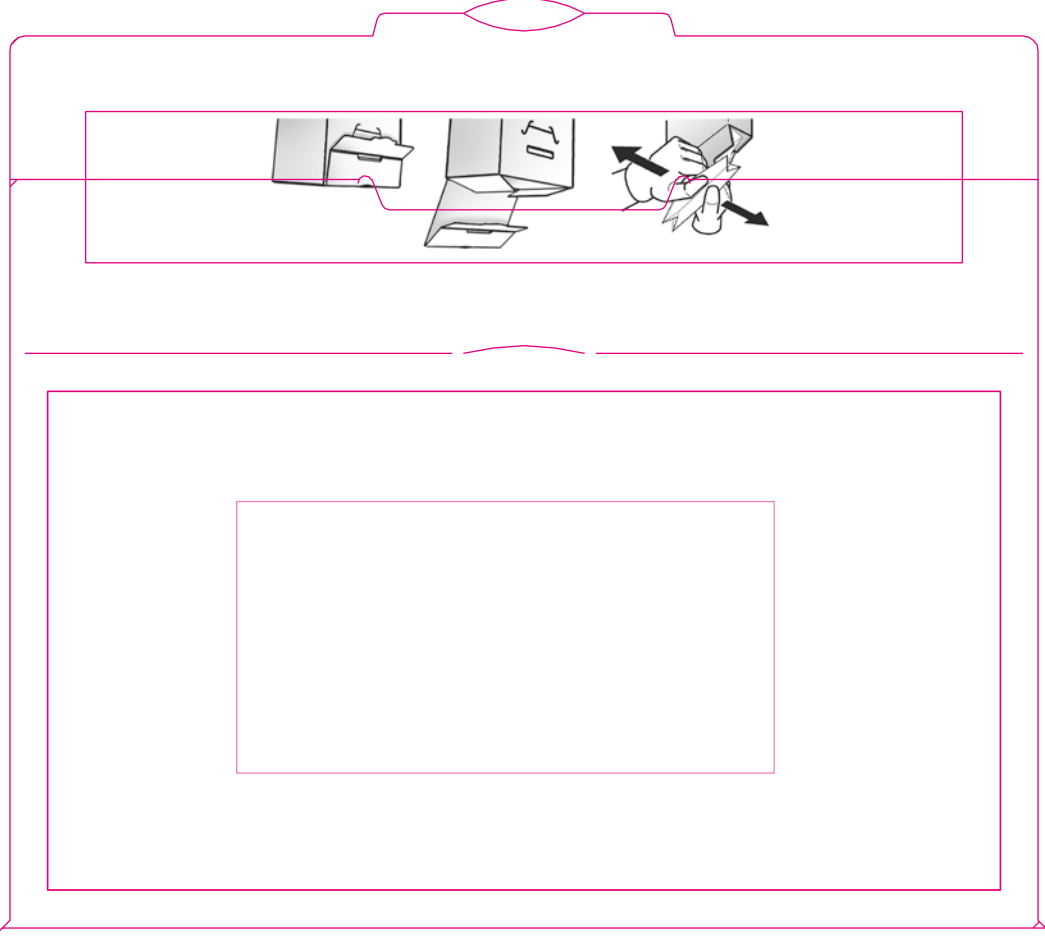
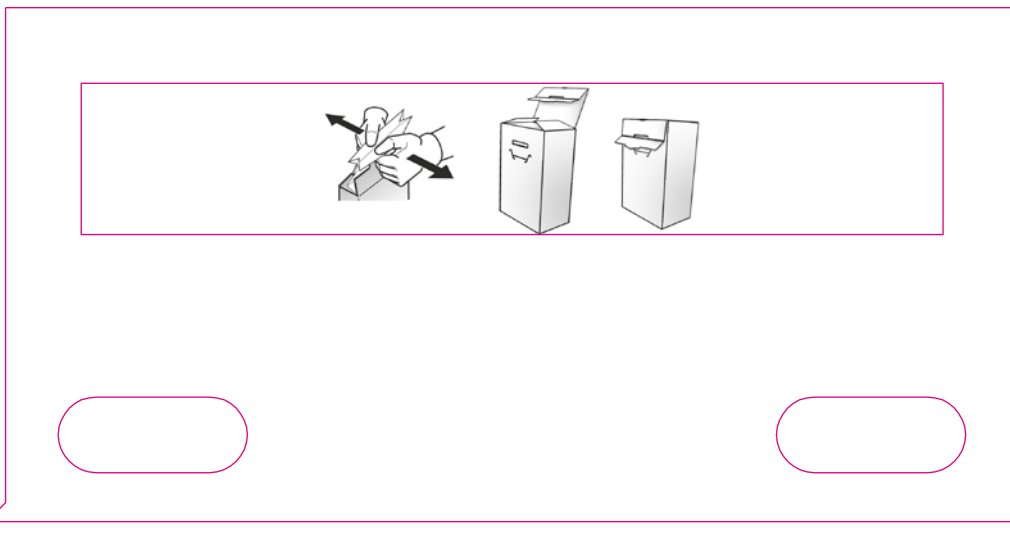
Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Bayer



2 370047 900361 8





Caractéristiques

Aliette® Green est un fongicide préventif doté d'une systémique ascendante et descendante. Grâce à son action directe sur le champignon et à la stimulation des défenses naturelles du végétal, Aliette® Green permet de lutter efficacement contre les maladies liées à *Phytophthora* et au *Pythium* notamment. Aliette® Green est utilisable sur les arbres et arbustes d'ornement (pleine terre ou conteneurs) et les gazons de graminées.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Cultures ornementales :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Techniques de traitement	Dosage Aliette® Green	Nombre de traitements maximum autorisés
Cultures ornementales*	Dépérissement (<i>Phytophthora cinnamomi</i> , <i>Phytophthora cactorum</i>).	Incorporation au substrat Arrosage du sol Trempage des boutures	200 g/m ² (pour container uniquement) 10 g/m ² dans 10 litres d'eau Boutures non racinées : 500 g/hl (5 g/l) Boutures racinées : 250 g/hl (2,5 g/l)	3 applications maximum par an (arrosage 3 max, trempage 1 max, incorporation 1 max)

Gazons :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Technique de traitement	Dosage Aliette® Green	Volume de bouillie	Programme de traitement
Gazons de graminées	<i>Pythium</i> (<i>Pythium arhenomanes</i> , <i>P. vanderpoii</i> , <i>P. graminicola</i> , <i>P. perillium</i> , <i>P. aphanidermatum</i>).	Traitement par pulvérisation des parties aériennes	24 kg/ha ou 2,4 g/m ²	400 à 500 l/ha	1 traitement toutes les 3 semaines dans la limite de 3 applications par an

Conditions d'emploi

Préparation de la bouillie
Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
Verser la dose d'Aliette® Green nécessaire.
Terminer le remplissage et mettre en agitation.
Maintenir en agitation durant tout le traitement.
Programme de traitement
Dépérissement lié à *Phytophthora* :
1 - Arbres et arbustes d'ornement en conteneurs :
Aliette® Green peut s'utiliser en arrosage au sol à la dose de 10 g/m² (apporté dans 10 litres d'eau). L'application par arrosage peut être renouvelée 2 fois pendant la période de sensibilité maximale de la culture. En moyenne 3 traitements par an permettent d'assurer une protection complète. La quantité de bouillie à apporter est fonction du volume du conteneur et des besoins en eau de la plante. Cette quantité peut être réduite si un arrosage doit suivre le traitement. Une autre technique consiste à **incorporer Aliette® Green au substrat** lors de la préparation du terreau, à raison de 200 grammes par m³. En cas de forte attaque, compléter deux mois après l'incorporation par des arrosages au sol pendant l'été à la dose de 10 g/m² (2 arrosages maximum). La durée de protection est alors de 2-3 mois. Il est également possible de procéder au **trempage des boutures** :
- Boutures non racinées : trempage de 2 heures dans une solution à 5 g/l d'Aliette® Green.
- Boutures racinées : trempage d'1/2 heure à 1 heure dans une solution à 2,5 g/l d'Aliette® Green.

2 - Arbres et arbustes d'ornement en pleine terre : effectuer un arrosage au pied de chaque arbre à raison de 10 g/m² de produit apporté dans 10 litres d'eau.

***Pythium* des gazons de graminées :**
Une quarantaine d'espèces de *Pythium* sont aujourd'hui identifiées et bon nombre d'entre elles peuvent être pathogènes pour les gazons de graminées.
Principales espèces sensibles à Aliette® Green :
- *Pythium aphanidermatum* - *Pythium graminicola*
- *Pythium arhenomanes* - *Pythium perillium*
- *Pythium vanderpoii*
Pour lutter contre *Pythium aphanidermatum*, effectuer un traitement préventif dès que les conditions climatiques favorables sont réunies, températures journalières dépassant les 30°C, soit une température nocturne supérieure à 20°C et une humidité relative comprise entre 75 et 80%. L'application doit être renouvelée tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha d'Aliette® Green. Toutefois d'autres espèces de *Pythium* peuvent affaiblir le gazon à des périodes plus fraîches notamment si les conditions leur sont favorables (excès d'eau, foudre, excès d'azote). Faire une application tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha.

Recommandations particulières

Pour les cultures sous serre ou sous abri et pour tout végétal présentant une sensibilité particulière, procéder avant tout traitement généralisé à des essais préalables limités.
Aliette® Green doit être utilisé seul.

Précautions à prendre et bonnes pratiques

Pour le stockage
Réemploi de l'emballage interdit.
Conservé le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Stocker le produit dans un endroit sec, ventilé, frais, à l'abri de la lumière et du gel.

Pour l'emploi
Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
Ne pas respirer le nuage de pulvérisation, ne pas avaler.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver abondamment à l'eau.
En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Traiter en l'absence de vent.
Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.



ATTENTION

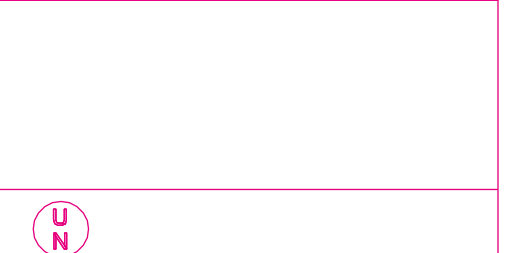
ALIETTE® GREEN - AMM N° 2120171
Contient : 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium
Dé détenteur d'AMM : BAYER S.A.S. (69)
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313 SI l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.
Délai de rentrée : 24 heures.
PREMIERS SOINS
Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Lire les instructions avant emploi.
En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfids.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

Important :
Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

Bayer Service Infos Verts
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

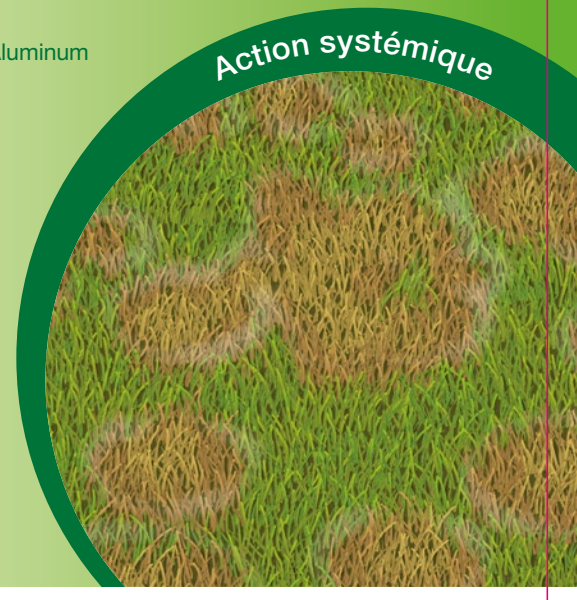


Aliette® GREEN

FONGICIDE

- ✓ Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- ✓ Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).



1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Conservé les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine.
Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.
Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage ou gêner les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT (Phytobac® N° PT 06010).
Éliminer les emballages en respectant la réglementation.

Pour protéger l'opérateur, porter :

Caractéristiques des EPV

Caractéristiques des EPV	MELANGE/ CHANGEMENT	PULVÉRISATION AVEC UN AIR SAUCÉ	PULVÉRISATION AVEC UN AIR SAUCÉ	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
CONTRE LA PIERRE (E.C.2) ou à l'aide d'un matériel autorisé (E.C.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPV TESTIMONIAIRE de 50 g/l à 200 g/l, à utiliser après avoir lu attentivement la notice et les instructions de sécurité de la notice de sécurité (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE (E.C.2.2.2) ou à l'aide d'un matériel autorisé (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
LIMITES ou FORMES FACILES (E.C.2.2.2) ou à l'aide d'un matériel autorisé (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPV TESTIMONIAIRE de 200 g/l à 200 g/l, à utiliser après avoir lu attentivement la notice et les instructions de sécurité de la notice de sécurité (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE (E.C.2.2.2) ou à l'aide d'un matériel autorisé (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPV TESTIMONIAIRE de 200 g/l à 200 g/l, à utiliser après avoir lu attentivement la notice et les instructions de sécurité de la notice de sécurité (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE (E.C.2.2.2) ou à l'aide d'un matériel autorisé (E.C.2.2.2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte de emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur - Site : www.adivalor.fr - Email : infos@adivalor.fr - N° AZUR : 08 10 12 18 85

FR794024731 - ARTICLE 79440405

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69286 LYON CEDEX 09
FRANCE

TEMPERATURE DE TRANSPORT ET STOCKAGE
-20°C point gélif / 40°C maximum

Bayer
Date de fabrication/ n° de lot : voir sur l'emballage
© Marque déposée Bayer.

